

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024
(Version avec champs, à compléter)



Nom de la compétition : **St BART CATA CUP**
Dates complètes : 17 au 21 Novembre 2021
Lieu : Saint BARTHELEMY
Autorité Organisatrice (AO) : Club Nautique de St Barth.
Grade : 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans instruction.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au P C course.
Un groupe WhatsApp Organisation- Concurrents non officiel pourra être créé pour faciliter la diffusion de l'information. L'absence d'information ou le défaut de réception sur ce groupe ne pourra être recevable comme motif de demande d'instruction.
- 3.2 Le PC course est situé à la plage de petit Saint Jean à coté du restaurant Gyp Sea, Numéro de téléphone 0690 49 06 82.
Lors de l'arrivée de la dernière course du dernier jour, le PC Course sera déménagé sur la plage de Public au SBYC.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 **[DP] [NP]** Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 **[DP] [NP]** Les concurrents doivent **placer la publicité fournie**, par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la petite plage de Saint Jean.
 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes**, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Objet	Classe(s)
14 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, distribution des lycras et photos des équipages à la salle de la Capitainerie à Gustavia Navigation libre en baie de Saint Jean	F18
15 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, distribution des lycras et photos des équipages à la salle de la Capitainerie à Gustavia Navigation libre en baie de Saint Jean	F18
16 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, distribution des lycras et photos des équipages à la salle de la Capitainerie à Gustavia Navigation libre en baie de Saint Jean	F18
17 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, distribution des lycras et photos des équipages à la tente PC Terre, plage de petit St Jean Navigation libre en baie de Saint Jean 19h Cocktail de bienvenue - Briefing des concurrents	F 18
18 nov.	9h00 Briefing des concurrents 19h30 Cocktail d'ouverture, présentation des équipages Soirée Partenaires	F 18
19 nov.	9h00 Briefing des concurrents 19h30 Soirée Partenaires	F 18
20 nov.	9h00 Briefing des concurrents 19h30 Soirée Partenaires	F 18
21 nov.	9h00 Briefing des concurrents 19h30 Lecture du Palmarès de la ST BARTH CATA CUP Soirée Partenaires	F 18

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu aussitôt que possible après les briefings de la journée. (Minimum 30 minutes), le président du comité de course précisera l'heure à la fin du Briefing.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h 30.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon de la classe F 18..

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini à chaque briefing. (Zone de St Barth et ses îlets).

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits à chaque briefing, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
 Le comité se réserve la possibilité de créer de nouveaux parcours en fonction de la météo.

10. MARQUES

- 10.1 Marques de parcours ; Bouée gonflable orange ou Bouée gonflable jaune.
 Marques de départ et d'arrivée ; Bouée gonflable rouge.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones interdites sont : le chenal d'exclusion dans la prolongation de la piste de l'aéroport dans la baie de St Jean ainsi que la passe bâbord en regardant la mer.

La zone de mise à l'eau pour la grande baie de St Jean est entre le CaribWaterplay et le rocher de l'Eden Rock.

Sorties et entrées obligatoires pour petit Saint Jean et grand Saint Jean par la passe de l'Eden Rock.

[SP] **Pénalités sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV)**

Pour toute infraction, un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course validée la plus proche de son infraction.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans Objet

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et **le côté parcours de la marque d'arrivée.**

15. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe F18, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les bateaux ne finissant pas dans un délai correspondant au temps de course du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, augmenté de 20%, ou au plus tard à l'heure légale du coucher du soleil, sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, à l'envoi de l'aperçu sur A. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé plage de petit Saint Jean.

17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à Saint Jean.
Le dernier jour de course, les instructions auront lieu dans la salle du jury à Public.
Les instructions commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

Du gel hydro alcoolique sera mis à la disposition des concurrents au niveau du local Jury. Le port du masque sera obligatoire au niveau du tableau d'affichage et du local Jury.

18. CLASSEMENT

Le classement se fera conformément à la RCV A4.1 (Système à minima).

18.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 - Si de 1 à 3 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Si 4 courses et plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- Le résultat de la course qui porte la mention « tour de l'île » ne pourra pas être retiré, ce résultat sera compté comme deux courses (**Coefficient 2**). Le comité de course apporte la mention « tour de l'île » à une seule course durant l'épreuve, à condition que les caractéristiques suivantes du parcours aient été remplies :

- Le circuit réalisé comporte une ligne d'arrivée située dans la même zone que la ligne de départ,
- et le parcours est constitué d'un contournement de l'île dans le sens horaire.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Au départ, il est ouvert au moins 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et au retour il est clos 1 heure après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait envoyé un aperçu sur A.

Du gel hydro alcoolique et des lingettes virucides pour nettoyer les stylos seront mis à la disposition des concurrents au niveau de cet émargement au P C course.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.3 *[SP]* Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après la fin de la procédure d'émargement :

- Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau une pénalité de 2 points à l'ensemble des courses courues du jour.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et à l'avis de course (Articles 6 et 11 de l'avis de course).

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons CNSB (Orange logo noir) et pavillons JULBO (fonds noir écriture blanche) .

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Identification des bateaux accompagnateurs (Sans Objet).

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] [NP] Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent respecter les zones de parcage sur Petit Saint Jean et Grand Saint Jean, délimités par des Beach-Flag Cata Cup ou partenaires Cata Cup de l'organisation.

26. COMMUNICATION RADIO

[DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le canal VHF : le Canal de communication de cette course, c'est le 68.

27. PRIX

Des prix seront distribués comme suit chaque jour.
 Les trois premiers bateaux.
 Le premier équipage mixte.
 Le premier bateau de la caraïbe.
 Le premier bateau classement général provisoire.

Des prix seront distribués comme suit le dernier jour.
 Les trois premiers bateaux classement général.
 Le premier équipage mixte au classement général.
 Le premier bateau de la caraïbe au classement général.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Honoré LAVALY
 Président du comité technique : Pierrick GUILBAUD
 Président du jury : Alexie DUVERNOY

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

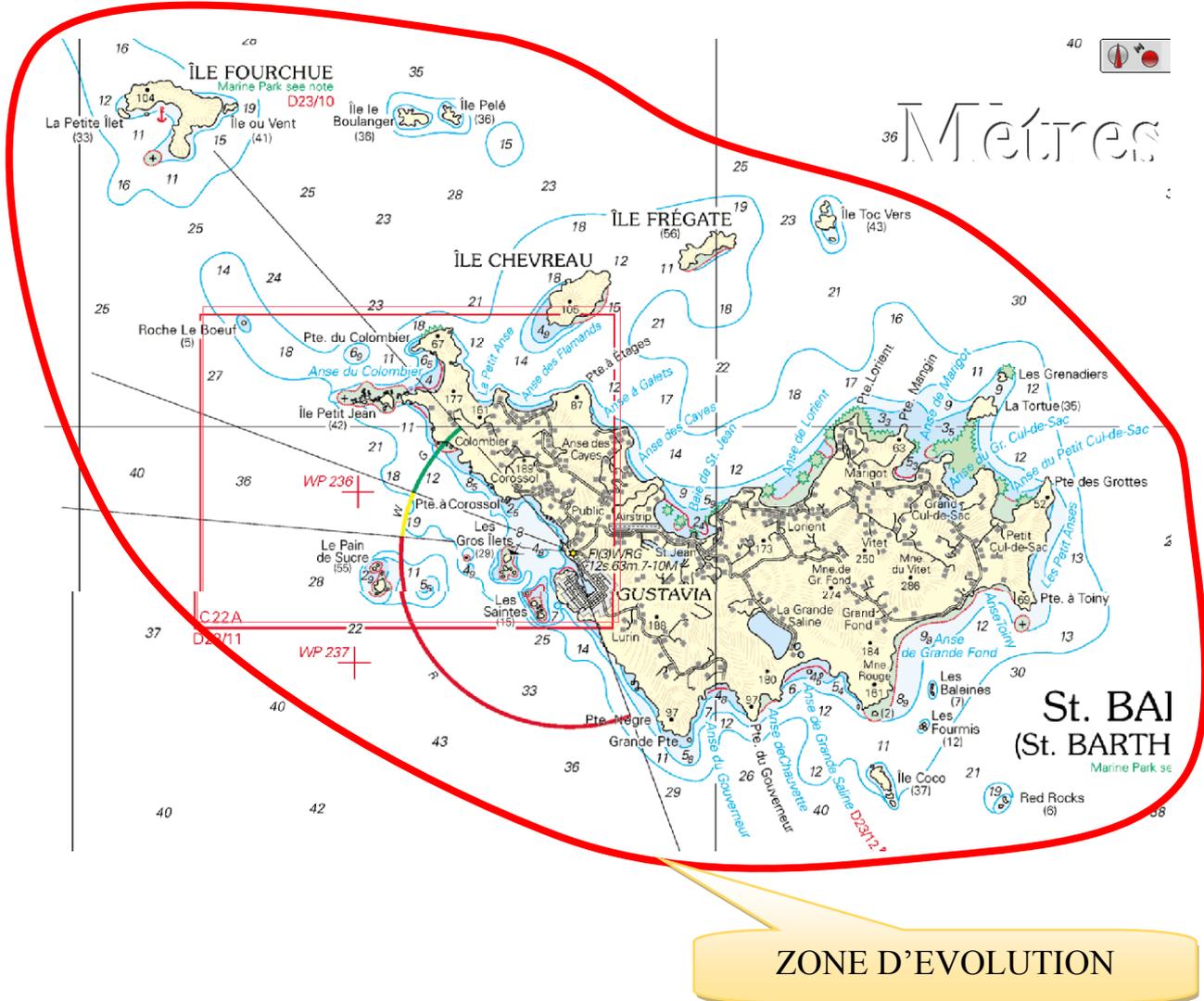
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp



ANNEXE ZONES DES COURSES

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



Les catamarans évolueront autour de Saint Barth, ses îlets et Rochers.